

Brèves infos municipales GROSLEE-SAINT-BENOIT mars 2017

Depuis la mi-février, Florence MIFFON assure l'accueil et le secrétariat à la mairie de Groslée le mardi et le vendredi de 14h00 à 18h30.

Commémorations officielles

- Les cérémonies du 08 mai débutent à 10h30 à Groslée et à 11h30 à St Benoit.
- La cérémonie du 14 juillet a lieu à St Benoit et débute à 11h00.

Les élections présidentielles auront lieu le 23 avril pour le 1^{er} tour et le 07 mai pour le 2^{ème} tour. Les bureaux de vote de Groslée et Saint Benoit assureront l'accueil de la population jusqu'à 19h00.

Les élections législatives sont prévues le 11 juin pour le 1^{er} tour et le 18 juin pour le 2^{ème} tour.

Le recensement de la population s'est terminé le 20/02/2017, notre commune compte 1175 habitants à ce jour ; A l'échelon national, environ 34% des personnes ont répondu à l'INSEE par internet.

Rentrée scolaire de septembre 2017

Les inscriptions ont lieu du 20 mars au 10 avril à l'école de St Benoit et courant avril mai à l'école de Groslée.

L'instruction et la délivrance des cartes nationales d'identité seront assurées par les seules mairies dotées de dispositif de recueil et équipements spécialisés à compter du 21 mars 2017. Toutefois, afin de permettre aux habitants d'accéder à tous les avantages de l'offre numérique, la commune souhaite se doter au secrétariat, d'un point d'accueil numérique de proximité (PAN), et sollicite auprès de la Préfecture de l'Etat la mise en oeuvre de ce projet.

La Brigade de gendarmerie de Lhuis a pris le titre de « **BRIGADE TERRITORIALE DE CONTACT** » (BTC) depuis le 06 mars 2017, afin d'être au plus près des habitants. Dotée de moyens informatiques élaborés, l'objectif est d'accroître la présence des gendarmes sur le terrain en les déchargeant d'un maximum de contraintes administratives. Priorité est donnée aux services externes, interventions assurées 24h/24 et 7jours/7. L'accueil du public est maintenu à la BTC de Lhuis le mercredi après-midi ou sur rendez-vous. En cas d'urgence composez le 17.

Gestion de l'eau potable Plusieurs difficultés et dysfonctionnements constatés dans l'administration du réseau d'eau de Groslée ont conduit à accélérer la réflexion au sujet d'une intégration de cette gestion au système existant sur la commune historique de Saint-Benoit.

Cette étude déjà avancée vise les objectifs suivants :

- Unifier les budgets actuels afin de faciliter les transferts d'investissements eau-assainissement.
- Poursuivre l'harmonisation des tarifs sur l'ensemble de la commune nouvelle.
- Moderniser les parties anciennes du réseau de distribution, notamment résorber les pertes de rendement récurrentes qui donnent lieu à d'importantes pénalités financières versées à l'Agence de l'eau.
- Mettre aux normes techniques les installations existantes (réservoirs,...) et aux normes réglementaires l'administration du réseau (rapport d'exploitation, contrats d'abonnés,...) ; ceci notamment afin de pouvoir bénéficier de subventions en cas d'investissement.

La labellisation du projet Pôle Santé-Rives du Rhône a reçu un avis favorable par l'ARS (Agence Régionale de Santé), belle étape pour l'avancement de ce projet.

Fermeture du Pont de Groslée :

En raison d'importants travaux, **le pont est totalement fermé à la circulation du 27 mars au 23 juin 2017**, sous réserve du bon déroulement des réparations nécessaires.

La Réserve Naturelle... comme beaucoup le savent, une Réserve Naturelle classe désormais une partie de la commune de Saint-Benoit. Cette reconnaissance nationale pour le territoire du Haut-Rhône n'est pas contraire à bien des activités traditionnelles : il est toujours possible de pêcher, chasser et de « faire du bois » (peupleraies : uniquement replantation de surfaces existantes).

Nous rencontrerons, dans les mois à venir, les associations d'usagers pour échanger et présenter notre travail et la réglementation : nous avons aussi besoin de vos connaissances du fleuve, de photos anciennes, de documents etc...

Une signalisation spécifique sera bientôt mise en place pour matérialiser les limites de la Réserve Naturelle, dès lors, une attention particulière sera portée sur le respect de la réglementation. Pour information, vous pouvez également aller sur internet (www.haut-rhone.com) ou consulter le plan disponible en mairie.

Pour mener à bien notre mission, nous serons amenés à rencontrer les propriétaires, comme nous le faisons déjà.

Nous tenons par ailleurs à rappeler que les dépôts de déchets de quelque nature que ce soit (déchets et déchets verts) sont interdits pour leurs impacts, pas toujours visibles, mais bien réels aux milieux naturels.

Aujourd'hui 2 personnes peuvent répondre au quotidien à vos questions. Nous allons faire le maximum pour être le plus clair possible dans l'explication de la réglementation. En attendant, n'hésitez pas à nous contacter en cas de doute.

Rémy BOGEY Conservateur SHR de Yenne

Les manifestations :

- **Le foyer rural de Grolée propose un spectacle « jeune public »** samedi 15 avril à 17h00 :

Croustinotes, conte musical et gastronomique

- Le comité des fêtes de Groslée-Saint-Benoit organise :
 - **La fête des fours** le 17 et le 18 juin
 - **Le 14 juillet** à Saint Benoit avec concours de pétanque à partir de 14h00 et petite restauration le soir.
- **Le 13 juillet au soir** : fête foraine, repas, et bal auront lieu à Saint-Benoit) et sont à l'initiative du Foyer rural et de l'Entente Sportive Bas-Bugey Rhône. Lieu choisi en raison de la fermeture du pont de Groslée qui pourrait être prolongée au-delà du 23 juin.

Beau succès pour la fête du bois qui a eu lieu le 26 mars dernier, « Farou » qui s'était invité tôt le matin, a bien vite compris qu'il n'était pas le bienvenu pour laisser place à une belle journée ensoleillée.

Chiens dangereux de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, les propriétaires de ces chiens doivent impérativement se présenter en mairie pour renseigner une déclaration, fournir le permis de détention, le certificat de bon comportement et carnet de vaccinations à jour.

Le ramassage des poubelles a lieu le lundi matin, et respecte une organisation essentielle pour un ramassage sécurisé : le véhicule assurant la collecte n'effectue ni marche arrière, ni demi-tour. A chacun d'entre nous d'observer et de faire preuve de bon sens pour déposer son sac d'ordures ménagères au bon endroit et ainsi participer à une collecte optimisée, nous comptons sur la bonne volonté de chacun.

Les sacs poubelles « suspects » contenant des déchets non ménagers : verres, plastiques etc ... ne sont pas ramassés et exposent leurs propriétaires à des sanctions financières. Des contrôles réguliers ont lieu afin que la collectivité ne soit pas impactée par la négligence de certains facilement identifiables.

Tri des déchets : appel au civisme !

La propreté des espaces publics constitue l'une des missions des services techniques de la commune. Mission qui ne peut être envisagée sans un soutien civique des habitants, pour éviter d'avoir à subir les dépôts d'encombrants, bris de bouteilles ou abandon d'emballages sur la voie publique, les déversements sauvages de déchets dans la nature, etc. La loi stipule que « est passible de poursuites tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit. De même pour tout abandon, sur la voie publique ou en tout autre lieu, de déchets encombrants ». Au-delà de ces considérations réglementaires se pose la question du respect des autres, y compris des agents chargés de l'entretien du village et de la protection de notre environnement. C'est pourquoi la commune attend de ses habitants une plus grande discipline, en particulier par le dépôt exclusif de leurs déchets dans les emplacements prévus à cet effet : containers de tri sélectif, déchetterie.

La déchetterie de la Communauté de Communes de la Plaine de l'AIN Hameau Le Carre - Lhuis

Tél : 04.74.39.84.90 est à votre disposition gratuitement.

Ouverture lundi, mercredi, vendredi de 14h00 à 17h30 et samedi de 08h00 à 12h00

et du 1^{er} juin au 31 août ouverture supplémentaire le samedi de 14h00 à 17h30.

Ordures ménagères : Pas de collecte des ordures ménagères le lundi 17 avril (Pâques).

La collecte sera avancée au **samedi 15 avril 2017**. Prévoir de sortir vos poubelles la veille au soir.